

COMPRENDRE LE RACISME POUR MIEUX LE COMBATTRE

- QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS -



La commission Nord/Suds de la FASTI a été à l'initiative de l'organisation d'un cycle de **trois rencontres sur le racisme**. Transversales et internes, ces rencontres ont permis aux participant-e-s d'échanger avec **quatre personnes engagées** sur cette question : **Serge Guichard**, président de l'Association de solidarité en Essonne avec Les Familles Roumaines et Roms, **Farid Bennai**, membre de l'équipe d'animation de *Reprenons l'initiative*, **Laurent Lévy**, auteur du livre *La Gauche, Les noirs et Les arabes* et **Éric Fassin**, sociologue et co-auteur notamment des ouvrages *De la question sociale à la question raciale* ainsi que de *Roms et riverains : une politique municipale de la race*.

Cette brochure retrace ces rencontres afin de se perfectionner dans la **compréhension** du phénomène du racisme, éléments nécessaires dans notre **lutte pour l'égalité des droits** entre toutes et tous.





Rencontre du 26 juin 2015 à La FASTI

Ce cycle de rencontres a permis de retracer l'évolution du racisme dans le temps.

Au 19^{ème} siècle, la science biologique a justifié des situations inégalitaires. Les progrès scientifiques sont allés à l'encontre de cette explication des différences

et après la Seconde Guerre Mondiale, l'Europe s'est construite sur le rejet de la définition biologique. Pour autant, il y a encore aujourd'hui une continuité du racisme biologique car parallèlement à la biologie, un autre type de justification du racisme s'est développé : la « culture » (racisme culturel). L'idée qu'il y aurait des différences culturelles est un alibi encore utilisé pour traiter différemment certaines personnes.

Au fil de ces rencontres, **plusieurs éléments de définition** se sont révélés essentiels à la bonne compréhension du racisme et à l'utilisation des bons mots. **Bien qu'elles ne décrivent pas une réalité biologique ou culturelle, les « races » décrivent une réalité sociale.** Les personnes ne sont pas différentes en raison de leur couleur de peau, de leur religion, de leur « culture » etc. Cependant, elles sont traitées différemment en fonction de ces mêmes données réelles ou supposées.

QUELLE DÉFINITION DU RACISME ?

D'après Véronique de Rudder, sociologue du racisme, « il n'existe pas de définition consensuelle du mot « racisme » et la plupart des analystes sont mécontents de celles qu'en proposent les dictionnaires » (cf. « Racisme », in Laacher Smaïn, *Dictionnaire de L'immigration en France*, 2012).

Ceci-dit, Colette Guillaumin propose une définition riche en quatre points qui développe la polysémie du terme dans le Cahier n°2 Pluriel Recherches, *Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, 1994 :

- 1** “ A proprement parler, idée selon laquelle les groupes humains seraient caractérisés par des traits physiques spécifiques et des traits moraux particuliers qui les distinguent radicalement entre eux et qui sont transmis les uns et autres par voie d'hérédité somatique.
- 2** Désigne de façon plus étroite la croyance qu'il existe entre les groupes humains ainsi définis une hiérarchie de valeurs : certains seraient supérieurs ou inférieurs aux autres.
- 3** De façon plus restreinte encore, ce terme désigne un système doctrinal, un projet politique, qui proclament les droits particuliers de certains groupes à en dominer, utiliser, ou exploiter d'autres. L'ensemble des groupes étant considérés comme naturellement déterminés et préparés les uns à occuper une place dépendante et à être exploités, les autres une place dominante et « responsable ».
- 4** Par extension et dans un processus de banalisation qui en évacue le sens, le terme « racisme » est entendu parfois comme toute forme d'hostilité envers un groupe quel qu'il soit (national, classial, professionnel, religieux, etc.). (...) ”

Pour combattre le racisme, il semble **essentiel d'utiliser les mots justes, d'imposer notre propre langage politique** et de sortir des débats et des termes continuellement ressassés dans les débats publics et politiques. Par exemple, le débat sur la laïcité ne doit plus être au centre des discussions, d'autant plus que le sens de ce terme a été dévoyé. Pour ses pères fondateurs, la laïcité se définit avant tout comme la liberté de religion. Une neutralité s'impose du côté de l'Etat et des institutions qui représentent l'Etat mais non du côté des bénéficiaires des services de l'Etat. Le débat sur la laïcité cache mal un autre débat, beaucoup moins inclusif, sur le voile et l'Islam.

Dans les discours, les différences supposées sont en fait des **différences construites**. Par exemple, les Roms sont souvent accusé-e-s de ne pas être propres. Or, c'est bien l'absence du passage des services municipaux de ramassage d'ordure (pourtant obligatoire) qui produit une telle condition. Il est aussi intéressant de savoir qu'au 18ème siècle, les Irlandais-ses étaient considéré-e-s aux Etats-Unis comme une race non blanche. Sous prétexte qu'ils/elles n'avaient pas la même religion, ils/elles étaient considéré-e-s comme « inintégrables ».

D'hier à aujourd'hui, **les discours publics contribuent à racialisier la société**. La racialisation est donc une construction sociétale et politique qui assigne une population à une place particulière dans les rapports sociaux par un mécanisme d'essentialisation et de hiérarchisation. Dans le vocabulaire utilisé par Eric Fassin, toutes les personnes sont racialisées, mais seulement certains sont les racisé-e-s : les personnes non blanches.



Affiche de La Fête de l'Insurrection gitane 2015 : événement manifeste contre le racisme structurel

POURQUOI UTILISER LE TERME « RACISÉ-E » ?

Le racisme est trop souvent pensé comme la seule manifestation d'hostilités et de xénophobie entre les individus. Cette approche tend à occulter le contexte politique et socio-économique qui le produit et l'encourage. L'Etat crée des divisions au sein de la population afin de répondre aux exigences du système capitaliste. Les personnes ainsi « racisé-e-s » se retrouvent en première ligne du démantèlement du code du travail, du chômage, et de la privatisation des services publics, de la casse du système éducatif et sanitaire, etc.

Dans les discours publics, ces inégalités sont expliquées par une « essentialisation » des individus qui, du fait de leur origine ou religion réelle ou supposée, auraient telle ou telle caractéristique. Elles relèvent pourtant directement de la responsabilité de nos dirigeant-e-s politiques. Nous avons choisi d'employer l'adjectif « racisé-e » afin de dénoncer la politique de racialisation mise en œuvre dans notre société, c'est-à-dire la construction politique des « races » quand bien même il est certain que les « races » en tant que telles n'existent pas.

Le **racisme anti-Rrom a été un sujet transversal** aux trois rencontres, notamment en raison de sa spécificité. En effet, les Rroms sont la cible d'un racisme brut pour lequel les auteur-e-s n'ont même pas besoin de se justifier. **Les préjugés à leur encontre sont tenaces**, même au plus haut niveau de l'Etat. Par exemple, leur nomadisme reste un faux préjugé constamment partagé. De même, bien qu'il s'agisse d'une autre population, le terme de « gens du voyage » permet uniquement d'appréhender ces personnes comme un groupe, et non comme des individus à part entière.

Par ailleurs, certaines **leçons doivent être tirées de l'Histoire des luttes** en France. A partir des années 1980, la lutte antiraciste consistait à contrecarrer les arguments du Front National. Ainsi, contre l'argument « nous sommes différent-e-s », l'antiracisme répondait « nous sommes tou-te-s pareils ». Cette **conception de l'antiracisme fondée sur l'universalisme républicain reste très prégnante** aujourd'hui. Elle ne prend cependant pas en compte la totalité des problèmes rencontrés dans la société, notamment le fait que les discriminations raciales se reproduisent de façon systémique, indépendamment des intentions de leurs auteur-e-s.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE SELON LA LOI ?

Le système raciste produit des discriminations et on peut considérer la « discrimination raciste » comme du « racisme en acte » mais il est important de distinguer les deux selon la loi si l'on souhaite utiliser le droit comme une arme.

Tout ce qui est de l'ordre de la pensée raciste et du préjugé raciste n'est pas condamné tant qu'il n'est pas mis en acte. Les pratiques racistes sont condamnées par la loi Pléven du 1er juillet 1972 et la loi Gayssot du 13 juillet 1990, relatives à la lutte contre le racisme, qui sont intégrées à la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 et au Code Pénal. Ainsi, l'injure raciale, la diffamation raciale, la provocation raciale et la violence à caractère raciste sont des infractions punies par la loi.

Qu'en est-il de la discrimination raciale ?

“ L'auteur-e d'une discrimination peut être poursuivi-e dès lors qu'il/elle a pris une décision discriminatoire envers une personne en raison de l'idée qu'il/elle s'est faite de son appartenance à une race, même lorsque cette appartenance n'est que supposée ” (Le Défenseur des droits).

La discrimination raciale est encadrée juridiquement par la loi du 16 novembre 2001 selon laquelle il y a discrimination quand une personne est traitée de manière défavorable par rapport à une autre dans une situation comparable sur le fondement d'un critère illégal dans un domaine couvert par la loi (le logement, l'emploi, l'éducation, les biens et services). L'appartenance réelle ou supposée à une race fait partie de ces critères, à ce jour au nombre de 22. L'auteur-e d'une discrimination raciale peut être condamné-e à des peines allant jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans de prison (5 ans si elle est commise dans un lieu accueillant du public).



Il ne faut pas seulement prendre en compte les intentions, qui sont souvent bonnes, mais également les résultats. Deux exemples ont ainsi été donnés par les intervenants pour illustrer la complexité des mécanismes du racisme et donc de son combat.

Dans les années 1930, la priorité du Parti Communiste Français était de construire un front antifasciste reposant sur les classes populaires fières d'être françaises, ce qui a notamment permis de multiplier par 10 le nombre de ses adhérent-e-s. Il a continué à réaffirmer ce **nationalisme** au moment de la résistance et a maintenu une certaine ambiguïté lors des décolonisations. Cette approche est insuffisante car **les mécanismes de domination sont multiples**. Il y a une association entre la domination de classe et la domination raciale. Les systèmes de domination doivent être abordés dans leur ensemble et non séparément. L'exemple fut également cité d'un certain féminisme traditionnel qui lutte contre le patriarcat sans prendre en considération le système de domination raciale.

POURQUOI ON NE PEUT PAS PARLER DE « RACISME ANTI-BLANC » ? POUR EN FINIR AVEC CETTE EXPRESSION...

Parler de « racisme anti-blanc » comme parler de « sexisme anti-homme », c'est confondre ce qui relève de la colère, des émotions de ce qui a trait à un système inégalitaire. En d'autres termes, c'est confondre les relations interpersonnelles et les rapports sociaux. Les rapports sociaux de domination, contrairement aux relations, s'appuient sur toute une logique sociale qui assigne les individus à une place déterminée dans la société.

Par exemple, si Fatoumata traite Louis de « sale bابتou » (relation interpersonnelle), le désagrément que constitue l'insulte sera certain mais ne peut être mis sur le même plan que le fait que Fatoumata risque de voir son CV refoulé en raison de sa couleur de peau, celle-ci signifiant une origine « autre », qu'elle soit réelle ou supposée (rapport social).

En France, on ne subit donc pas de discriminations et de racisme parce qu'on est blanc mais on peut être blanc et subir une discrimination parce qu'on est pauvre, handicapé-e, femme, lesbienne, gay, trans, etc.

« Humainement, personnellement, La couleur n'existe pas. Politiquement elle existe. » James Baldwin, La prochaine fois, le feu, 1963.

QUE FAIRE DANS LA PRATIQUE AU SEIN DE NOTRE MOUVEMENT ?

Voici quelques pistes proposées par Fernanda Marrucchelli lors d'un débat au Congrès de Sud Education intitulé « *Dans La pratique syndicale, comment lutter contre Les atteintes à La laïcité et contre Le racisme ?* » :

- 1** Remettre en cause la hiérarchisation des luttes conduisant à considérer le combat antiraciste comme subalterne ;
- 2** Repolitiser la question du racisme et cesser de penser le racisme sous l'angle moraliste qui est celui de la division pour l'aborder sous l'angle de l'égalité des droits ;
- 3** Les personnes blanches dont je fais partie, héritières de l'universalisme européen, devons faire le deuil d'un modèle unique d'émancipation et de libération et accepter d'autres formes, de faire un pas de côté, si vous permettez l'expression, et permettre aux premier-e-s concerné-e-s de prendre toute leur place dans un combat qui ne peut être que commun ;
- 4** Ne pas oublier que la laïcité doit être liberté de conscience et que c'est à l'Etat d'être laïque. La laïcité n'est pas un concept intemporel. Aujourd'hui elle prend la forme d'une « laïcité falsifiée » selon l'expression de Jean Baubérot, et est devenue paradoxalement le nom d'une autre croyance. Le temps est venu de penser la déradicalisation de la notion de laïcité et de revenir à ce qu'elle est : la séparation entre l'Eglise et l'Etat qui permet à toutes et tous d'exercer ou non une religion, garantir la liberté de conscience de chacun-e.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Saïd Bouamama, *Les discriminations racistes : une arme de division massive*, Préface de Christine Delphy, l'Harmattan, 2011, 214 pages.

Jean Baubérot, *La laïcité falsifiée*, Editions La Découverte, 2012, 212 pages.

CNDH Romeurope, *Brochure Ceux qu'on appelle Les Roms, Luttons contre Les idées reçues*, 2013, 13 pages. Disponible sur le site de Romeurope.

Elsa Dorlin (sous la direction de), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de La domination*, Collection Actuel Marx Confrontation, 2009, 320 pages.

Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Seuil, 1952.

Éric Fassin, Didier Fassin, *De La question sociale à La question raciale ?*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2006, 280 pages.

Eric Fassin, Carine Fouteau, Serge Guichard, Aurélie Windels, *Roms & riverains. Une politique municipale de La race*, Paris, La Fabrique, 2014, 227 pages.

Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste. Genèse et Langage actuel*, Paris, Mouton, 1972.